

Nombre de membres	Séance du samedi 26 juin 2021
<u>en exercice:</u> 14	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoqué le 21 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.
<u>Présents :</u> 13	
<u>Votants:</u> 14	<u>Sont présents:</u> Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT <u>Représentée:</u> Martine BORREL par Odile DAUPHIN <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Christine SEPCHAT

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité, sans aucune observation.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande l'ajout d'un point concernant l'exploitation de coupes de bois dans les sections d'Eragne et Foin et Aulhat/Pont-vieux. Le conseil valide l'ajout de ce point.

Objet: FIC 2019/2021 : plan de relance

M. le Maire rappelle que chaque année la commune bénéficie d'une subvention FIC (Fonds d'Intervention Communal) auprès du Conseil Départemental suivant une programmation établie pour 3 ans pour un montant global de 390 000 € HT

La dernière programmation 2019.2021 a été établie comme suit :

2019 – Extension Salle des Fêtes pour 252 000 €

2020 – Travaux de voirie pour 64 091 €

2021 – Rénovation Salle des Fêtes (prévu initialement et remplacé par Construction Cantine Scolaire) pour 73 909 €

Lors de l'assemblée départementale du 16 avril 2021, un plan de relance a été voté afin de renforcer la solidarité auprès des territoires. Cette enveloppe complémentaire offre, à titre exceptionnel, la possibilité d'avoir en 2021 deux projets financés au titre du FIC.

Après renseignements pris auprès des services départementaux, la commune a la possibilité d'inscrire les 2 programmes suivants au titre de 2021 :

- Cantine scolaire pour 73 909 € (part restant 2021 de l'enveloppe triennale)
- Cantine scolaire pour 188 091 € (plan de relance 2021 portant le programme global à la somme de 262 000 €)

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ce nouveau programme et d'approuver le plan de financement réactualisé suivant :

Montant travaux	262 000 € HT
Subvention FIC 2021 (73 909)	15 373 €
Subvention FIC relance (188 091)	39 123 €
Subvention DETR (30 %)	78 600 €
Subvention DETR	
(bonification 15 % sur 74 370 €)	11 155 €
DSIL (25 %)	65 500 €
Autofinancement	52 249 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et le plan de financement réactualisé.

Objet: Réfection du Pont du Buisson / Demande DETR

Monsieur le Maire fait mention de l'état du pont du buisson qui a été accidenté il y a 20 ans, réparé une première fois, et à nouveau endommagé, qui nécessite des travaux en urgence (photos qui seront transmises au service de l'Etat afin d'alerter sur les dangers de ce pont)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un arrêté de circulation pour les plus de 7.5 T. et des informations qu'il a prises auprès de l'ADIT qui propose de démolir et reconstruire ce pont avec des buses carrées pour un montant approximatif de 100 000.00 €.

A vu de cette proposition, Monsieur le Maire a fait établir un devis par l'entreprise BOYER à LA BOURBOULE d'un montant de 8 940.00 € HT.

comprenant la démolition de la partie du mur déformé avec reconstruction à l'identique, réalisation de cadette et reprise en enrobé.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter un soutien financier de l'état par le biais d'une subvention d'urgence DETR.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver

* le devis de BOYER à LA BOURBOULE pour un montant de 8 940.00 € HT

* le plan de financement suivant :

Montant Travaux	8 940.00 €
Subvention DETR	2 682.00 €
Autofinancement	6 258.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de M. le Maire.

M. Christian FEREYROLLES évoque une rencontre avec M. CHASSALY pour l'élargissement de la chaussée.

Objet: Situation barrage plan d'Eau - Demande ANCT

M. le Maire rappelle la réunion interservices qui s'est tenue le 23 février 2021 afin de préciser les travaux projetés sur le barrage du plan d'eau de La Tour d'Auvergne (vanne de vidange, moine et procédure de vidange...)

Lors de l'inspection du dispositif de vidange du plan d'eau en date du 11 juin 2021 par les plongeurs du SDIS, il a été constaté :

1/ que la prise eau en amont de la digue est constituée d'un « moine » immergé (type U en béton avec planches amovibles) dont l'extrémité supérieure est située à 6m40 sous la surface.

2/ que l'orifice de la canalisation de vidange est condamné par une grille scellée dans le béton.

Au regard de ces éléments, malgré toutes les dispositions techniques prises pour obturer la canalisation de vidange, la manœuvre permettant le changement de vanne a échoué.

Dans ce contexte ; il nous est aujourd'hui impossible d'imaginer le remplacement de la vanne de fond du plan d'eau sans une vidange complète au préalable.

Compte tenu des contraintes techniques et financières (maitrise d'œuvre de « SOMIVAL ingénierie » pour un montant évalué à 47 648 euros ht) et du calendrier à respecter, M. le Maire souhaite alerter les services de l'état pour obtenir un accompagnement technique et une aide financière exceptionnelle afin de réaliser les travaux nécessaires et programmés depuis l'inspection du 16/04/2018 et solliciter l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion Sociale)

Considérant que le projet porté par la commune de LA TOUR D'AUVERGNE est en faveur de la transition écologique.

Considérant qu'à ce titre, ce projet figure parmi les projets innovants indispensables au développement du monde rural

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de solliciter l'aide des services de l'Agence nationale de cohésion des territoires dans la définition et la mise en œuvre du projet "Barrage du Plan d'Eau"

Objet: Chalet VECOFA à Chambourguet / Situation juridique

Dans le cadre du projet de réhabilitation du site de Chambourguet, M. le Maire souhaite régulariser la situation particulière du bâtiment construit par VECOFA sur le site, démarche utile et indispensable pour le développement de ce site.

Afin de clarifier la propriété de ce bien et après estimation par les services des domaines, M. le Maire propose d'indemniser la société VECOFA sur la base de 6 000.00 €, conformément à l'avis des services des domaines pour retour de ce bien dans le patrimoine communal.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette proposition et autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Les frais liés à cette indemnisation seront inscrits au budget 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet: Restauration Eglise Saint-Pardoux - Tranche 2022 - Maîtrise d'Oeuvre -

M. le Maire rappelle la délibération prise le 26 février 2021 concernant l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre en intégrant dans cette convention des travaux pour un montant prévisionnel de 200 000.00 € (restauration retables, stalles, décors peints, peinture) avec des honoraires architecte à hauteur de 13 %.

Suite à un échange avec le Cabinet LAPORTE le 22 juin dernier, il convient de prendre en compte des travaux supplémentaires tels que la mise aux normes de l'éclairage, le système campanaire, soit un montant de travaux d'une approche approximative de 250 000 € au lieu de 200 000 €, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre restant inchangé, soit 13 %.

Il s'agit de demander au conseil de bien vouloir valider ce programme et d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour financer la phase de maîtrise d'œuvre comprenant les missions suivantes : APD, DAT, PRO, DCE, ACT, estimée à 32 500.00 € HT représentant 53 % de la mission totale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide :

- de valider l'avenant à la convention de maîtrise d'oeuvre en intégrant dans cette convention des travaux pour un montant prévisionnel de 250 000.00 € (restauration retables, stalles, décors peints, peinture) avec des honoraires architecte à hauteur de 13 %.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour financer la phase de maîtrise d'œuvre comprenant les missions suivantes : APD, DAT, PRO, DCE, ACT, estimée à 32 500.00 € HT représentant 53 % de la mission totale.

Objet: Subvention 2021 Association des Parents d'Elèves

M. le Maire informe le conseil que l'Association des Parents d'Elèves a sollicité une subvention auprès de la commune, au titre de l'exercice 2021, pour financer l'organisation d'activités au bénéfice des enfants de l'Ecole Primaire, à hauteur de 300 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil est favorable à l'octroi d'une subvention de 300 € au profit de l'association des parents d'élèves pour l'année 2021.

Objet: Subvention 2021 Clos Bouliste -

M. le Maire informe le conseil que l'Association "Amicale Clos Bouliste" a sollicité une subvention auprès de la commune, au titre de l'exercice 2021, pour financer l'organisation de concours, tournois, à hauteur de 250 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil est favorable à l'octroi d'une subvention de 250 € au profit de l'association de l'Amicale du Clos Bouliste pour l'année 2021.

Objet: Demande de subvention du Comité des Fêtes de Tauves

M. le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'une correspondance de M. le Maire de Tauves qui reçoit cette année le Concours National Officiel de Saint-Nectaire le dimanche 8 août 2021. Le concours est co-organisé entre la Commune, le comité des Fêtes et l'Interprofession Saint-Nectaire.

Afin de pouvoir organiser de nombreuses activités ce jour-là, le comité des fêtes sollicite le soutien financier de la commune de La Tour d'Auvergne.

M. le Maire propose, donc, que la commune de La Tour d'Auvergne alloue une subvention d'un montant de 200.00 € au Comité des Fêtes de Tauves pour participer au financement des animations autour du Concours National du Saint-Nectaire reçu par la commune de Tauves en août 2021 sous réserve que soit installée, le jour de l'évènement, une banderole de la commune de LA TOUR D'Auvergne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Objet: Arrêté préfectoral de protection de géotope sur la chaussée de géants -

Suivant délibération du 3 mars 2020, la commune de LA TOUR d'Auvergne a validé le projet d'arrêté portant création de la liste des sites d'intérêt géologique du département du Puy-de-Dôme avec le site d'intérêt géologique de La Tour d'Auvergne, dit « La Chaussée des Géants », parcelles AC 135 et AC 132, situées au foirail.

Par mail en date du 27 mai dernier, les services de la DREAL, suite à l'avis de géologues, demandent de rajouter la parcelle des orgues, cadastrée AC 250 qui n'était pas ciblée dans la demande de base de la DREAL.

En effet, l'ajout de cet affleurement complète parfaitement les deux parcelles du foirail où les orgues sont visibles.

Il est demandé au conseil de valider ce nouveau projet d'arrêté.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce projet d'arrêté préfectoral pour le site d'intérêt géologique de la Tour d'Auvergne dit "La Chaussée des Géants" qui comprend les parcelles suivantes :

- AC 135 - AC 152 - AC 250

Objet: Cantine scolaire 2021.2022 / Convention d'occupation précaire

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 juillet 2020, une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition des locaux de l'Hôtel de La Terrasse a été signée entre la commune et Mme Simone MAMPON pour abriter les services de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 moyennant un loyer mensuel de 400.00 €.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser M. le Maire à proroger cette convention jusqu'au 7 juillet 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire : la convention d'occupation précaire est reconduite pour l'année scolaire 2021.2022, soit du 1^{er} septembre 2021 au 7 juillet 2022.

Objet: Modification règlement garderie périscolaire

M. le Maire informe le conseil qu'il convient d'apporter une petite modification au règlement de la garderie périscolaire, signé le 1^{er} septembre 2020. Cette modification concerne l'article 4 de ce règlement : les horaires d'accueil, notamment

« Article 4 : Fonctionnement

Horaires d'accueil :

Le matin de **7h30 à 8h30** et le soir de **16h30 à 18h**. **Tout dépassement en dehors de ces horaires sera facturé 25€ par fraction de demi-heure commencée »**

Les autres articles sont inchangés.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette modification qui sera applicable dès le 1^{er} septembre 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau règlement de la garderie périscolaire.

Objet: Création de 2 postes permanents à temps non complet - Adjoint Technique et Adjoint Animation

M. le Maire rappelle que Peggy COURAUD est embauchée en CDD depuis le 01.09.2020 à temps partiel pour assurer toutes les tâches liées à l'école primaire (garderie, TAP, Cantine, entretien ménager).

Ce contrat prend fin le 31 août 2021. En conséquence, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint Technique afin d'assurer les missions liées à la cantine et à l'entretien ménager de l'Ecole Primaire, qui, depuis 1 an, sont assurées par un agent contractuel

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint d'Animation afin d'assurer les missions liées à la garderie périscolaire et aux TAP au sein de l'Ecole Primaire, qui, depuis 1 an, sont assurées par un agent contractuel

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique, permanent(s) à *temps non complet* à raison de 12/35^{èmes}.
- **La création** d'un emploi d'Adjoint d'Animation, permanent(s) à *temps non complet* à raison de 16.22/35^{èmes}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021,

- * 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- * 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- * 1 poste d'ATSEM 1ère classe à temps non complet
- * 2 postes d'adjoint technique principal de 2è classe à temps complet
- * 2 postes d'adjoint technique à temps non complet
- * 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Objet: Installation Terrasse Commerciale

Suivant correspondance en date du 14.06.2021, M. Frédéric CHABORY sollicite l'autorisation d'installer une terrasse commerciale sur le domaine public « place de la fontaine », devant son espace commercial du 09.07.2021 au 12.09.2021.

Il est demandé au conseil de valider cette demande en reprenant les conditions fixées l'an passé, à savoir : emplacement alloué à titre gratuit sur le domaine public d'une surface de 6 m², au-delà, une redevance de 10.00 €/m² sera facturée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. Frédéric CHABORY à installer une terrasse commerciale sur le domaine public "place de la fontaine" devant son espace commercial du 09.07.2021 au 12.09.2021 dans les mêmes conditions que celles fixées l'an passé : emplacement alloué à titre gratuit sur le domaine public d'une surface de 6 m², au-delà, une redevance de 10.00 €/m² sera facturée.

Le conseil municipal souhaite étendre ces conditions à tous les commerces.

Objet: Désignation jurés d'assises 2022

Comme chaque année, la commune de LA TOUR D'Auvergne doit procéder au tirage au sort de 3 jurés d'assises entre les communes de LA TOUR et de CHASTREIX.

Ont été désignés :

- M. Frédéric BABUT, LA TOUR D'Auvergne
- Mme Ginette SEPCHAT LA TOUR D'Auvergne
- M. Jacques BOURSALT, CHASTREIX

Objet: Forêt sectionale d'Eragne et Foin : Convention ONF

Dans le cadre de la coupe de bois sur pied d'un volume de 230 m³ (coupe sanitaire) mise à disposition de l'ONF dans la forêt sectionale d'Eragne et Foin qui devrait dégager une recette nette pour la commune d'environ 4 000.00 €, une convention d'exploitation définissant les modalités d'intervention de l'ONF doit être signée entre les 2 parties (ONF et Commune) pour une durée d'un exercice de programme de coupe.

La somme de 4 000 € devrait permettre à la commune de replanter dans 3 ans environ.

Mme Odile DAUPHIN, conseillère municipale et membre de la section d'Eragne et Foin ne prend pas part au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Objet: Forêt sectionale d'Aulhat Pont-Vieux : Convention ONF

Dans le cadre de la coupe de bois sur pied d'un volume d'environ 260 m³ (bois secs difficilement exploitables) mise à disposition de l'ONF dans la forêt sectionale d'Aulhat/Pont-Vieux qui devrait dégager une recette nette d'environ 1 000.00 € à 1 500.00 €, une convention d'exploitation définissant les modalités d'intervention de l'ONF doit être signée entre les 2 parties (ONF et Commune) pour une durée d'un exercice de programme de coupe.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas possibilité de replanter dans ces conditions.

Mme Christiane GAYDIER, conseillère municipale et membre de la section d'Aulhat/ Pont-Vieux ne prend pas part au vote.

Après délibération à l'unanimité moins 3 abstentions (René JAL, François FERAYROLLES et Fabienne CHARBONNEL), le conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande du Conseil Départemental pour rendre hommage au Dr ANDRIEUX, Conseiller Général de 1967 à 1979. M. le Maire envisage la mise en place d'une plaque dans le hall de la mairie qui reprendrait la liste des conseillers généraux du canton de LA TOUR D'Auvergne de 1870 à 2015.

- Station-Service : une nouvelle étude plus détaillée doit être fournie avec un plan plus précis. M. le Maire va demander l'assistance à la DRAT du Sancy pour cette étude.

- trophée des grimpeurs le 26.06.2021 : Départ La Tour - Arrivée Chastreix Sancy. Remise des prix et pot à La Tour
- Label commune au naturel : Odile, René et Christiane ont été désignés pour cette opération consistant au fleurissement de notre commune. Un intervenant extérieur pourra apporter son aide et son conseil pour cette opération.
- Cantine scolaire : Une demande de tarification solidaire en fonction du quotient familial va être déposée avec proposition d'un tarif adapté aux familles nombreuses.
- SMECTOM : Il faudrait prévoir plus de passage durant l'été. M. le Maire propose de faire un courrier commun avec la commune de Tauves dans ce sens.